

Section 10.—Grèves et lock-out

La statistique des grèves et des lock-out au Canada est établie par le ministère fédéral du Travail depuis sa création en 1900.

Une revue complète des grèves et des lock-out de 1948 et 1949, accompagnée d'analyses des statistiques sous diverses rubriques, a paru dans les suppléments de la *Gazette du Travail* d'avril 1949 et d'avril 1950.

Grèves et lock-out ces dernières années.—Le bilan de l'année 1949 ne comporte pas de changements marquants, par rapport à 1948, au chapitre des différends industriels qui ont provoqué la cessation du travail. Le nombre de grèves et de lock-out diminue; c'est le moins élevé depuis 1939. Le nombre de travailleurs intéressés accuse une augmentation de 8,617 au regard de 1948, et la perte de temps se chiffre par 177,874 jours de plus. La statistique des grèves des deux dernières années indique une amélioration des relations industrielles, par comparaison aux deux années précédentes, la perte de temps en 1948 et 1949 s'établissant à un peu moins du tiers de celle de 1946 et 1947. Les interruptions de travail peu nombreuses en 1949, 137 grèves et lock-out immobilisant 51,437 travailleurs, sont une indication du succès grandissant qu'obtient la négociation collective sans le recours à la grève. Les derniers chiffres connus révèlent qu'en 1948 les conventions collectives en vigueur visent plus de 1,200,000 travailleurs. La grande majorité de ces contrats ont été renouvelés à l'amiable.

Depuis quatre ans, la demande de relèvements de salaire a été la principale cause des grèves et lock-out, les travailleurs cherchant à maintenir leur puissance d'achat et à contre-balancer la hausse des prix par des salaires plus élevés. En 1949, le relèvement des salaires, accompagné souvent d'autres questions se rattachant au syndicalisme et aux conditions de travail, a été le principal motif de 63 p. 100 des interruptions de travail, qui ont atteint 56 p. 100 des travailleurs et causé 84 p. 100 de la perte de temps totale. En 1948, 83 p. 100 de l'inactivité tenait à des différends au sujet d'augmentations de salaire; en 1947, la proportion était de 91 p. 100 et en 1946, de 96 p. 100. Les programmes de pension et de bien-être n'ont pas compté beaucoup dans les grèves et lock-out de 1949. La question des caisses de services aux accidentés, d'hospitalisation, de pension et de bien-être a été le motif de quelque six interruptions de travail, mais elle semble avoir eu moins d'importance dans tous les cas que la question de salaires plus élevés, qui constituait la principale demande.

En 1949, c'est l'industrie minière qui accuse la plus grande perte de temps, par suite d'une grève des mineurs et ouvriers de l'amiante dans divers centres du Québec. A elle seule, cette grève a causé près de la moitié de la perte totale de temps durant l'année. Dans l'industrie de la houille, les grèves, peu nombreuses, ont fait perdre peu de temps. En 1947, c'est également l'industrie minière qui accuse la perte de temps la plus considérable, à cause d'une grève prolongée des houilleurs de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Au cours des huit dernières années, sauf 1949 et 1947, la perte de temps dans les industries manufacturières, qui comptent le plus gros effectif d'ouvriers, a été plus considérable que dans toutes les autres industries réunies.